

**745 - Préservation et développement des espaces naturels**
**745-Préservation et développement des espaces naturels - Propositions financières - Budget Primitif 2019 - attribution de subventions**
**Rapport n° CD/2018/127**
**Service Chef de file :**

L420 - Service milieux naturels

**Service(s) associé(s) :**
**Résumé :**

Le Département préserve et développe les espaces naturels dans le cadre de sa compétence en matière d'espaces naturels sensibles.

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement, il contribue à former et à sensibiliser des citoyens bas-rhinois soucieux de leur environnement et de la préservation des ressources locales.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2019 au titre de la préservation et du développement des espaces naturels. Par ailleurs, il est proposé de décider d'attribuer des subventions liées aux interventions sur l'environnement et les espaces naturels sensibles et aux opérations de surveillance et de lutte contre les moustiques.

**Axe 745 Préservation et développement des espaces naturels**
**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
74510	F	Espaces naturels	418 171.00	422 251.00
74510	I	Espaces naturels	150 000.00	170 720.00
74530	F	Gestion de l'eau	181 000.00	41 000.00
74530	I	Gestion de l'eau	446 100.00	62 510.36
74540	F	Canal de la Bruche	64 000.00	68 030.00
74540	I	Canal de la Bruche	100 000.00	233 975.00
74550	F	Lutte contre les pollutions et nuisances	265 000.00	260 000.00
74550	I	Lutte contre les pollutions et nuisances	600.00	600.00
74560	F	Actions éducatives à l'environnement	400 000.00	400 000.00
		<b>TOTAL</b>	<b>2 024 871.00</b>	<b>1 659 086.36</b>

**Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :**

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
74510	F	Espaces naturels	35 000.00	35 000.00
74510	I	Espaces naturels	30 000.00	55 707.00
74530	F	Gestion de l'eau	113 900.00	105 000.00
74540	F	Canal de la Bruche	12 000.00	12 000.00
74550	F	Lutte contre les pollutions et nuisances	30 000.00	0.00
		<b>TOTAL</b>	<b>220 900.00</b>	<b>207 707.00</b>

Le Département préserve et développe les espaces naturels dans le cadre de sa compétence en matière d'espaces naturels sensibles.

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement, il contribue à former et à sensibiliser des citoyens bas-rhinois soucieux de leur environnement et de la préservation des ressources locales. Ces actions de sensibilisation sont mises en œuvre par les associations retenues dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt annuel.

Ces espaces, y compris le canal de la Bruche, dont le Département est propriétaire, ont vocation à devenir des vitrines de la politique ambitieuse du Département en matière de développement du tourisme et de l'économie verte, ainsi que de la préservation du cadre de vie et de la biodiversité.

### **74510 - Espaces naturels**

La compétence Espaces Naturels Sensibles (ENS) est un socle de l'action du Département en matière d'environnement, financée par une recette dédiée, la taxe départementale d'aménagement.

Cette compétence est mise en œuvre par le Département dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), qui permet de décliner le socle national des actions de maîtrise foncière ENS, ainsi que de mettre en œuvre des outils contractuels comme les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques ou des partenariats locaux pour les actions de connaissance du patrimoine naturel.

L'exécutif a choisi d'exercer cette compétence en la mettant au service de l'attractivité, de l'emploi et du développement territorial, pour être ainsi un service rendu aux Bas-Rhinois et à leur cadre de vie.

Pour 2019, le budget proposé permettra la poursuite des actions, recentrées sur la gestion et la valorisation du patrimoine naturel départemental, pour en tirer un effet levier profitable aux territoires et à leurs habitants.

Au-delà de la gestion courante, une partie des dépenses prévues par le Département pourrait concerner la renaturation et la signalétique (**170 720€**) des ENS gérés par le Département avec en particulier la valorisation de sites, comme l'ENS du Grossmatt à Leutenheim.

Ces dépenses sont compensées à hauteur de 50 %, y compris les charges de personnel, par des recettes de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, partenaire sur ces missions.

En complément de la gestion des ENS, réalisée en régie ou confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens (**190 000€**), les crédits de fonctionnement ont pour objectif de poursuivre les engagements du Département auprès des agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques respectueuses de la biodiversité (**112 251€**). Il est aussi proposé de maintenir des partenariats avec la SAFER, l'Office National des Forêts, l'association Petite Camargue Alsacienne ainsi que le zoo de Mulhouse pour l'élevage des tortues Cistudes d'Europe à réintroduire sur le site du Woerr à Lauterbourg, et certaines associations (**73 000€**). Il est rappelé que la contribution statutaire du Département au Conservatoire Botanique d'Alsace s'élève à **10 000€**.

Enfin, certaines actions proposées contribuent à la sécurité des usagers des routes départementales. Il est proposé de soutenir la Ligue de Protection des Oiseaux ainsi que l'association Les Piverts pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration (**23 000€**). Pour 2019, cette action porterait en particulier sur les sites où ces phénomènes sont de grande ampleur, avec des conséquences sur la faune et sur le comportement des conducteurs sur ces tronçons de routes départementales.

### **74530 - Gestion de l'eau**

L'action du Département en matière de gestion de l'eau est inscrite dans le cadre d'un contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur la période 2013- 2018. 2018 a donc été la dernière année d'application de ce contrat pour la partie gestion de l'eau.

Les crédits proposés permettront de solder les analyses commandées en 2018 pour le suivi des stations d'épuration, la validation de l'autosurveillance et le suivi de la qualité des cours d'eau (**40 000€**).

Un montant de **62 510.36€** est proposé pour le paiement de subventions concernant l'effacement d'un ouvrage infranchissable sur le Canal Jaquet à Dinsheim-sur-Bruche et des travaux de lutte contre les coulées d'eaux boueuses. Ces aides ont été attribuées dans le cadre des contrats de territoires avant 2016. 2019 devrait être la dernière année de paiement de subventions de ce type pour la gestion de l'eau.

### **74540 - Canal de la Bruche**

Le canal de la Bruche, domaine public fluvial propriété du Département, présente un fort potentiel de valorisation écologique, économique et touristique. La piste cyclable de 20 kilomètres qui longe le canal, connaît une fréquentation très importante du public avec environ 150 000 passages/an.

Une réflexion a été menée en 2017-2018 afin de définir un projet de valorisation du canal, riche de son patrimoine paysager et historique (le canal a été construit par Vauban et mis en service en 1682) ainsi que de ses potentialités hydro-électriques. La valorisation de ces potentiels permettra de développer des liens avec les territoires traversés. Le canal pourrait ainsi constituer une vitrine des actions du Département et un outil de sensibilisation des Bas-Rhinois dans les domaines du patrimoine, de la transition énergétique et de l'environnement.

Un crédit de **68 030€** en fonctionnement est proposé pour l'entretien et la maintenance de la voie d'eau, des ouvrages et des équipements de surveillance et de télégestion.

Un crédit d'investissement de **233 975€** est proposé pour la restauration et le maintien en bon état du domaine sur plusieurs sites (restauration/entretien de la végétation, replantations d'arbres d'alignement, installation/réfection de vannes).

### **74550 - Lutte contre les pollutions et nuisances**

Le Département est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les nuisances dues aux moustiques, et depuis 2016 dans la lutte anti-vectorielle (moustique-tigre). Un budget de **230 000€** en fonctionnement est proposé pour les actions menées par le Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin qui assure un rôle essentiel de veille sanitaire sur le territoire bas-rhinois. Des dépenses d'investissement pour un montant de **25 000€** sont proposées à l'axe 350 – Prévention des maladies infectieuses.

Une dépense de **600€** est inscrite pour l'adhésion à la plateforme de vente des certificats d'économie d'énergie.

Enfin, il est proposé que le Département soutienne à hauteur de **30 000€** l'association Atmo Grand Est, dans laquelle l'ASPA Alsace a été fusionnée, pour les actions menées en lien avec l'exercice des compétences départementales :

- Habitat : lutte contre la précarité énergétique, l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'amélioration du cadre de vie ;

- Action sociale et santé : développement social, sanitaire, l'amélioration du cadre de vie et protection des publics fragiles ;
- Collèges publics et patrimoine bâti départemental : actions en faveur de la qualité de l'air intérieur ;
- Voirie départementale : lutte contre la pollution atmosphérique générée par la circulation des véhicules.

## **74560 - Actions éducatives à l'environnement**

Suite à la tenue des Assises de l'Engagement, le Département a souhaité refonder ses partenariats grâce à une co-construction de l'action publique avec les structures associatives et les forces vives des territoires.

Le Département relancerait, pour l'année 2019, un Appel à Manifestation d'Intérêts centré sur ses compétences en lien avec les Espaces Naturels Sensibles et le public des collégiens ; **400 000€** sont proposés pour poursuivre cette dynamique. Cet appel à projet s'inscrit dans la convention de cadrage 2018-2019, validée par le Conseil Départemental du 11 décembre 2017 (CD/2017/089), dont l'objectif est de pouvoir donner plus de visibilité à l'ensemble des structures d'éducation à l'environnement en stabilisant les axes thématiques des AMI annuels sur une période de 2 ans et en simplifiant les démarches administratives de constitution des dossiers de candidatures.

L'ensemble des crédits proposés au budget primitif de 2019 au titre de la préservation et du développement des espaces naturels s'élève à **2 024 871** euros.

La Commission des Dynamiques Territoriales réunie le 26 novembre 2018 a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

*- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 745 - Préservation et développement des espaces naturels ;*

*- décide d'attribuer des subventions liées aux interventions sur les espaces naturels sensibles d'un montant total de 21 000 € selon la répartition suivante :*

*o Office National des Forêts : 8 000€*

*o Association Petite Camargue Alsacienne : 10 000€*

*o Zoo de Mulhouse : 3 000€*

*- décide d'attribuer aux associations ci-dessous une subvention d'un montant total de 23 000 € pour le suivi de l'opération batraciens 2019, selon la répartition suivante :*

*o 20 000 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),*

*o 3 000 € à l'Association les Piverts.*

*- décide d'attribuer une subvention au Syndicat Mixte de Lutte anti-moustique du Bas-Rhin d'un montant total de 230 000 € pour les opérations de surveillance et de lutte en 2019 ;*

*- décide d'attribuer une subvention de 30 000 € à Atmo Grand Est ;*

*- approuve également les termes des projets de conventions financières et de partenariat 2019 à conclure entre le Département et les organismes concernés (Office National des Forêts, Société Foncier d'Aménagement Rural, Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'Association les Piverts, Syndicat Mixte de Lutte anti-moustique du Bas-Rhin, Atmo Grand-Est), telles que présentées en annexe à la présente délibération et autorise son président à les signer.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY